

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 28/12/15

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20151218-lmc190736-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 18 décembre 2015

**POLITIQUE D04 MAÎTRISER LES RESSOURCES
FINANCIÈRES, LEUR ALLOCATION ET LEUR UTILISATION**

TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3312-1,

Après avoir pris connaissance de la communication écrite de Monsieur le Président du Conseil départemental relative aux orientations budgétaires de la collectivité départementale pour l'exercice 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne acte à Monsieur le Président du Conseil départemental de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016 en séance publique de ce jour.